



Des filières territoriales créatrices de valeur et vectrices de pratiques agroécologiques

Quelles conditions de réussite ?

Enseignements du projet Filter¹ à partir de 6 études de cas

Contexte

Pour répondre aux limites de la planète, le besoin d'une transition vers des modèles de production agricole et d'alimentation plus agroécologiques n'est plus à démontrer. Il est nécessaire de réduire le recours aux produits phytosanitaires et de développer des systèmes de production à bas niveaux d'intrants, notamment en maintenant et en accroissant la production en agriculture biologique.

L'attractivité économique de ces modes de production s'avère un levier déterminant pour motiver des conversions de pratiques chez les producteur-riche-s. Les filières longues classiques ne parviennent pas aujourd'hui suffisamment à construire des opportunités de valeur ajoutée au regard de la poursuite de la baisse du nombre d'agriculteurs en France et d'un rythme de développement des pratiques agroécologiques en deçà des objectifs des politiques publiques.

Le rapprochement géographique des sphères de la production et de la consommation alimentaire est un levier aujourd'hui également largement reconnu comme essentiel pour relever les défis climatiques, environnementaux et sociaux contemporains. Cette tendance est par ailleurs en phase avec les attentes de notre société. Les circuits courts de vente directe développés sur un territoire, avec peu d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur, sont une première approche mais ne semblent pas suffisants pour répondre quantitativement aux besoins d'approvisionnement de bassins de consommation larges, notamment pour la restauration collective et à une demande pour des produits transformés. Depuis plusieurs années, des démarches collectives associant plusieurs producteurs et potentiellement des transformateurs et acteurs de la distribution se développent dans l'objectif d'offrir de nouveaux débouchés aux producteurs et élargir l'offre de produits alimentaires locaux. Dans cette note, nous explorons les questions suivantes :

¹ Projet Filter, "Des filières territoriales vectrices de pratiques agroécologiques". Financé par l'Office National de Biodiversité dans le cadre de l'appel à projet Recherche et Innovation "Pour et sur l'engagement des Parties Prenantes dans les filières et les territoires pour appuyer et valoriser la réduction de l'usage et des impacts des produits phytosanitaires".

Ces démarches, que nous qualifions de filières territoriales sont-elles vectrices de création de valeur ajoutée pour les producteur-riche-s et de transition vers des pratiques plus agroécologiques ? Dans quelles conditions ?

Ces filières reposent souvent sur des dynamiques collectives, dynamiques qui ne se décrètent pas et requièrent souvent du temps et des apports extérieurs. Alors, comment répondre aux besoins d'accompagnement et de coordination entre acteurs ?

Quelle définition de l'agroécologie ?

Dans ce projet nous nous sommes référés à la définition de l'Agroécologie de la Loi d'Avenir Agricole du 13 octobre 2014 : « Les systèmes [agroécologiques] privilégient l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité, en maintenant ou en augmentant la rentabilité économique, en améliorant la valeur ajoutée des productions et en réduisant la consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires, en particulier les antibiotiques. Ils sont fondés sur les interactions biologiques et l'utilisation des services écosystémiques et des potentiels offerts par les ressources naturelles, en particulier les ressources en eau, la biodiversité, la photosynthèse, les sols et l'air, en maintenant leur capacité de renouvellement du point de vue qualitatif et quantitatif. Ils contribuent à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique. » Pour les auteurs, la production répondant au cahier des charges de l'agriculture biologique fait explicitement partie de la notion d'agroécologie.

Qu'est-ce qu'une filière territoriale ?

Une filière est l'ensemble des agents économiques qui contribuent directement à la production, à la transformation et à l'acheminement jusqu'au consommateur final d'un même produit. Les filières territoriales étudiées ici ne sont pas des filières courtes, à savoir qu'il y a plus d'un intermédiaire entre les producteurs et les consommateurs finaux. Dans une filière territoriale, une part importante des opérations de production, de transformation et de distribution est située au sein d'un même territoire. L'échelle de territoire n'est pas définie a priori, mais les observations tendent à positionner l'échelle territoriale entre un niveau très local des communes jusqu'à l'échelle régionale. Dans cette étude, il s'agit donc de comprendre comment la proximité territoriale permet de réinterroger la nature et les effets de la notion classique de filière.

Méthodologie

6 filières territoriales, ayant une certaine antériorité dans le temps (au moins 2 à 5 ans), ont été étudiées sur le terrain à travers des entretiens semi-directifs auprès de producteurs et productrices, d'entreprises de transformation et de commercialisation, de structures d'accompagnement, et de collectivités territoriales. L'analyse a consisté d'une part, à élaborer des trajectoires d'évolution de fermes engagées dans ces filières afin d'identifier les éléments déclencheurs vers une transformation des pratiques agricoles, et d'autre part à formaliser des schémas d'organisation de filières et de trajectoires de leur évolution afin de comprendre les relations entre les acteurs et la dynamique de leur émergence, construction et développement. D'autres filières territoriales plus émergentes seront associées à la suite du programme sur le partage des méthodes d'accompagnement.

Les filières étudiées

Dénomination de la filière ² [Accompagnement]	Localisation / Année de mise en place	Produits	Opérateurs	Gouvernance collective	Valeur ajoutée	Formalisation	Evolution vers des pratiques agroécologiques
Oléandes [CIVAM, FDCUMA] http://www.oléandes.fr/	Occitanie, Landes 2013	Huile de tournesol et de colza	98 fermes 1 CUMA (presse) 1 SARL en charge de la commercialisation	1 CUMA dédiée à la filière au cœur du dispositif de gouvernance, lieu de rencontre et de dialogue	Contrat de 7 ans entre la CUMA et ses adhérents Prix plancher établi à partir des prix du marché en circuits longs, objectif de stabilité des prix	Cahier des charges (pas d'OGM et de variétés résistantes aux herbicides), labellisation bio pour 65% de la production	Diversification dans une zone de monoproduction de maïs, production de tournesol et de colza à faible niveau d'intrants et faible besoin d'irrigation et conversions Bio
MontPlateau [CIVAM] https://montplateau.org/	Nouvelle Aquitaine, Vienne 2015	Viande bovine	8 fermes, un abattoir, 1 atelier de découpe en CUMA, Association Mont'Plateau, cantines scolaires et collectivités, une épicerie solidaire	Association Mont'Plateau, lieu de rencontre et d'échanges entre tous les acteurs	Prix élaboré à partir du prix filière longue + complément. Prix validé par les acteurs.	Cahier des charges Mont'Plateau vérifié par SPG ³	Un socle d'entrée : Produire sans OGM et économe... Un contrat d'amélioration : réduction des intrants, développer le pâturage...

² Dénomination usuelle ou dans le cadre de cette étude

³ La certification par système participatif de garantie repose sur l'évaluation par les pairs. En favorisant la mise en réseau des acteurs concernés au sein de territoires agricoles, elle s'inscrit dans une démarche de progrès. <https://www.cairn.info/revue-pour-2011-5-page-57.htm>

Verdelot [pas d'animateur externe permanent, divers appuis techniques]	Ile de France, Seine et Marne 2018	Boulangerie (blé)	5 fermes réunies en association Moulin Bourgeois, Fournil Pain de Belledonne	Association des producteurs, rencontre de tous les acteurs de la filière une fois par an pour définir prix et qualité	Contrats de 5 ans, prix minimum basé sur une analyse des coûts de production	Labellisation Bio & Commerce équitable (BioPartenaire) pour 100% de la production	Développement bio dans bassin céréalier Ile de France Charte de pratiques au-delà de la bio dont des rotations longue durée
Méjeannette [CIVAM] https://moulin delaborie.com/	Occitanie, Lozère 2015	Boulangerie et farine (blé)	27 fermes réunies en GIEE, Moulin La Borie à vent rénové Boulangers locaux	Association « farine du Méjean » regroupe tous les acteurs de la filière	Contrat entre l'association et le moulin, prix du blé et de la farine fixés chaque année, prix supérieur au prix du marché	Marque « La Méjeannette » associée à un cahier des charges, avec un contrôle par SPG en cours de mise en place. Une part en labellisation Bio.	engagements environnementaux (interdiction glyphosate et régulateurs de croissance, rotation des cultures). Conversion en AB
Farine en agroforesterie [Agrof'île]	Ile de France, Essonne et Seine et Marne 2021	Farine (blé)	4 fermes - meuneries boulangeries	Association « Le cercle de l'arbre » rassemble tous les opérateurs	Discussion autour de prix rémunérateurs pour les producteurs	Pas encore de cahier des charges communs, des valorisations consommateurs diverses (« blé paysan », « blé de pays »), une part en bio	Développement de l'Agroforesterie
Porc authentique [réseau Cohérence (association citoyenne)] https://www.porc-authentique.com/	Bretagne, Côtes d'Armor et Ile et Vilaine 2015	Viande de porc	4 fermes, 3 abattoirs, un grossiste, 21 bouchers, restauration collective.	Pas de lieu de rencontres collectives dédié à la filière, Réseau Cohérence régule les relations, des relations bilatérales entre acteurs	Prix défini pour être rémunérateur par les agriculteurs et le réseau Cohérence	Marque « porc authentique » basé sur un cahier des charges contrôlé par SPG	Développement de pratiques durables d'élevage porcin (sur paille, pas de traitements antibiotiques préventifs, limitation de la fertilisation azotée, pas d'OGM dans l'alimentation animale)

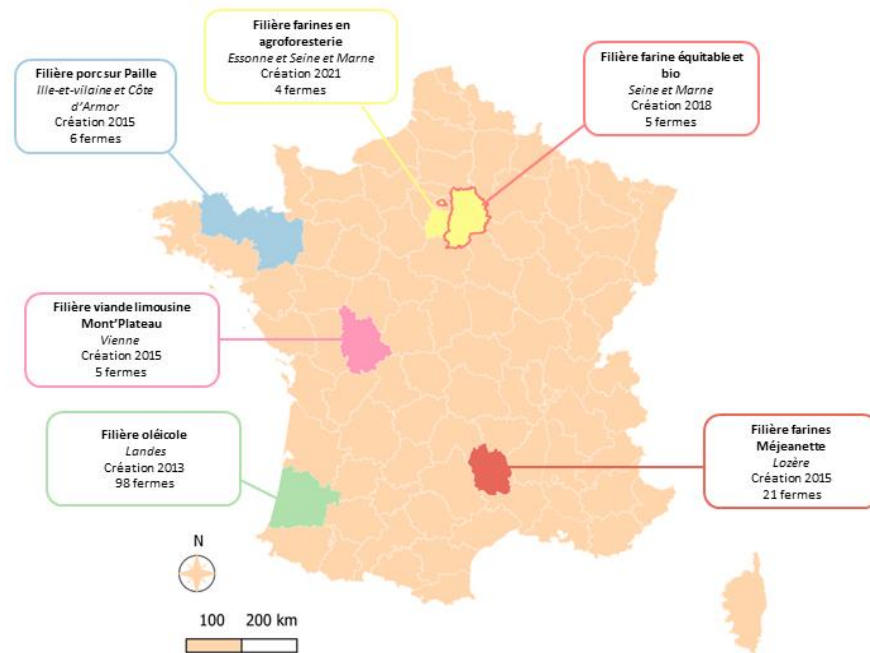


Figure 1 : Localisation des filières étudiées sur le terrain

D'autres filières ont été associées à des temps de partage du projet sans être étudiées sur le terrain :

- **EticMontBio (69)**, filière de petits fruits bio en Auvergne Rhône Alpes, Rhône, associant 6 producteurs, un atelier de transformation et un acheteur national engagé en commerce équitable avec une labellisation Bio Equitable en France.
- **Biolait (plusieurs départements)**, SAS nationale regroupant 1400 élevages laitiers bio sur 74 départements français avec des partenariats labellisés de commerce équitable avec plusieurs marques. Biolait a développé un cahier des charges spécifique de production allant au-delà du cahier des charges bio (alimentation animale origine France, pratique du pâturage minimum 250 jours/an).
- **Filière Sarrasin - Terres de sources (35)**, projet en émergence avec 8 producteurs (bio et conventionnels), 2 meuneries et un galetier pour commercialisation vers restauration collective et privée, et grande distribution.
- **Camb'Adour (40)**, projet en émergence de production et transformation de Chanvre. Il associe à ce stade 8 producteurs des Landes avec le projet de créer une Cuma pour transformer la production pour le secteur de la construction (fibres) et alimentaire (huile, graines).

L'étude de 6 filières dans le cadre du projet Filter a permis d'identifier 3 leviers mis en œuvre dans les filières territoriales qui sont autant de moteurs vers la transition des pratiques agricoles.

1) Les gouvernances collectives sont des leviers efficaces pour actionner une transition agroécologique sur le territoire mais exigeants en terme de coordination

Les filières étudiées émergent toutes d'une implication de différents acteurs du territoire, de différents corps de métier et maillons de la filière et d'une volonté partagée de construire collectivement de nouvelles organisations. Cette implication permet une mise en commun des compétences et connaissances autour d'une chaîne de valeur. Elle permet ensuite d'exprimer et partager des constats et besoins sur les territoires concernés ainsi que des valeurs à partir desquelles les acteurs veulent s'engager.

Zoom sur quelques résultats des études de cas :

- > existence d'une structure de la filière dans 4 études de cas sur 6 coordination (3 associations et 1 CUMA),
- > conduite d'essais (cultureaux, variétaux) en collectif d'agriculteurs dans 5 filières étudiées sur 6,
- > montée en compétences des producteurs dans 5 cas sur 6

La coordination permet également de communiquer sur les atouts et contraintes de chaque maillon, ce qui optimise la chaîne de production. Elle positionne les acteurs non plus dans un rapport de force et de négociation purement économique mais dans une écoute des contraintes des autres, la recherche d'équilibres et la création d'interdépendances. Ces discussions ont paru favorables à l'écologisation des pratiques car elles permettent de faire se rencontrer une demande pour des produits locaux et intégrant des qualités environnementales (de la part des consommateurs ou des acteurs publics locaux) et les acteurs de la chaîne, à même d'identifier des solutions équilibrées pour y parvenir. Souvent un outil collectif (atelier collectif entre producteurs pour la transformation par exemple) constitue un vecteur de rencontres et d'échanges réguliers et fait avancer la construction d'une gouvernance collective.

Les études de cas montrent que les modalités d'organisation de ces filières sont variables (figure 2) selon le contexte d'émergence du projet, et selon les acteurs clés. Elles se construisent souvent de manière progressive, pragmatique et adaptative à partir des avancées ou échecs concrets du projet, avec des ajustements réguliers. Au départ des projets, la formalisation est souvent faible et se renforce progressivement (définition d'un cahier des charges, puis de règles de conduites, puis formalisation d'une organisation, etc).

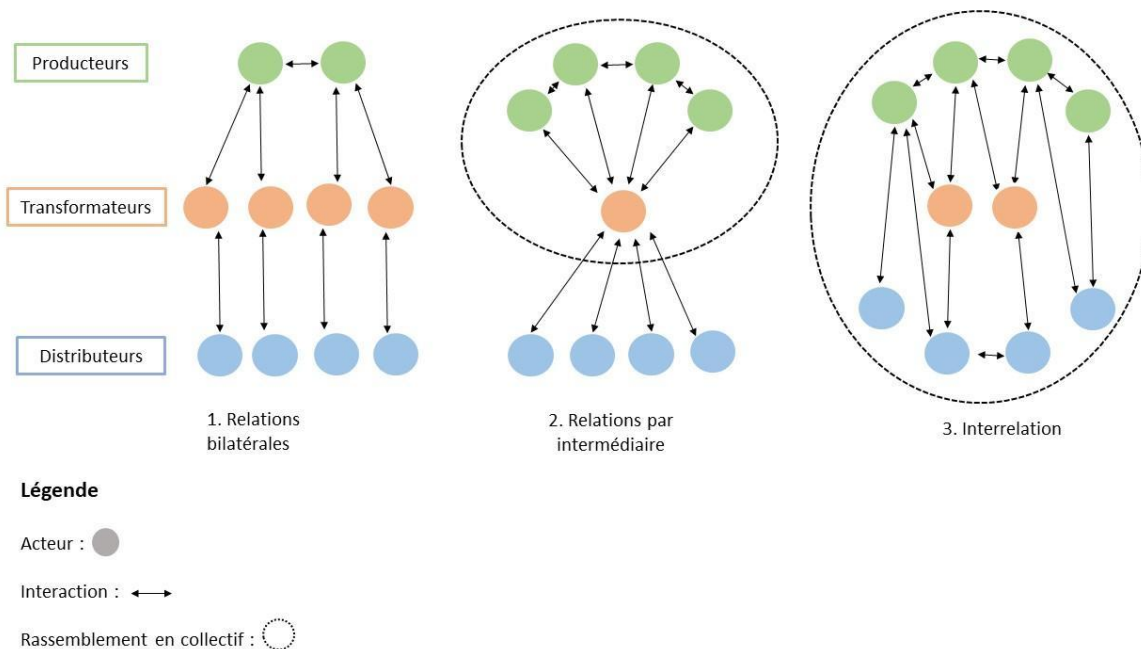


Figure 2 : Modélisation de la gouvernance des filières étudiées

Le 1er modèle repose essentiellement sur des relations bilatérales entre acteurs, qui se rassemblent autour d'une charte ou d'une marque (filière Porc Authentique). Dans le 2nd modèle, un acteur joue un rôle central de coordination entre l'amont agricole et les débouchés du marché, souvent un acteur de transformation (Huilerie dans la filière Oléandres, meunier dans la filière Verdilot). Dans le modèle 3, tous les maillons de la filière se retrouvent au sein d'un même collectif avec une multiplicité de relations (cas de l'association Mont'Plateau dans la filière viande Montmorillon). Les filières étudiées sont souvent des situations hybrides empruntant des éléments de ces 3 modèles.

Un exemple de gouvernance collective multi-acteurs, la filière viande de Montmorillon

Sur le territoire du Pays du Montmorillonais dans la Vienne, l'association Mont'Plateau incarne le lieu d'une gouvernance collective de la filière territoriale. Regroupant éleveurs, commerçants, collectivités locales, cuisiniers de restaurants collectifs, restaurateurs, épiciers et des associations sociales et environnementales, l'association vise à créer et animer des outils et débouchés de valorisation de la viande locale (restauration collective, magasin de producteurs, épicerie sociale, restaurateurs). L'association est le lieu de réflexion et de décision concernant l'organisation de la logistique des différentes filières, les niveaux de prix ainsi que le contenu et mode de contrôle de la charte de production. Chaque filière de valorisation peut ensuite adopter sa propre gouvernance (par exemple l'atelier de découpe est une Cuma gérée par les éleveurs). Les acteurs membres de l'association témoignent du réel intérêt de cette dynamique collective. *"Il y a une AG annuelle, un CA et un bureau au sein de Mont'plateau. C'est un collectif démocratique ou les décisions sont prises ensemble. Ça roule naturellement"* (un partenaire de la filière). Mais ils manifestent une inquiétude quant à la dépendance à des financements externes pour son animation (animation réalisée par le CIVAM sur financements publics).

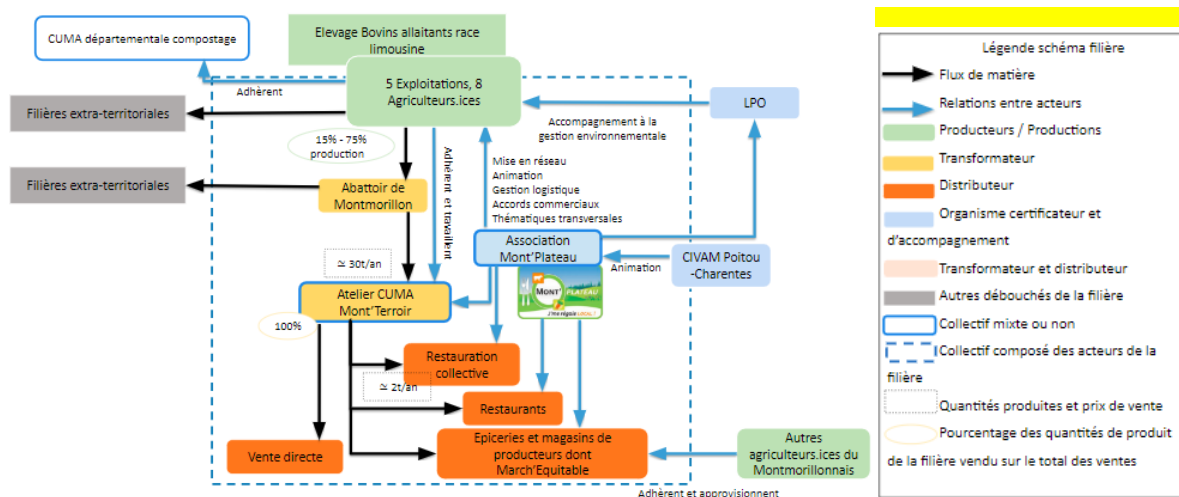


Figure 3 : schéma de la filière viande de Montmorillon

ZOOM : C'est en échangeant et mutualisant que se dessinent les avancées : les collectifs d'agriculteurs et agricultrices creuset d'une écologisation des pratiques

L'organisation collective entre agriculteur·rice·s montre de nombreux bénéfices. Elle est notamment vectrice de réassurance, de partage des risques, de mutualisation de connaissances et de cocréation de savoir (Vergote et Tanguy, 2021). Les groupes de producteurs sont donc des espaces fertiles pour les échanges, l'apprentissage de nouvelles pratiques et le désapprentissage d'anciennes. Dans les filières territoriales étudiées, nous avons observé que ces organisations jouent un rôle central, elles permettent soutien et entraide entre producteurs, réassurance sur l'expérimentation de nouvelles pratiques, une mise en commun de moyens et outils de transformation et de commercialisation, une mutualisation et co-création de connaissances, une montée en compétence, la construction de référentiels et cahiers des charges de production. Une dynamique de groupe constructive est favorisée par plusieurs facteurs, notamment une connaissance préalable des acteurs, une proximité géographique, des instances de médiation assurées par les organismes d'accompagnement et une vision commune des méthodes de productions à appliquer dans la filière.

La filière oléicole dans les Landes, l'introduction de cultures à bas niveaux d'intrants et la diversification des débouchés grâce au collectif

La CUMA Adour Protéoil a été créée en 2011 par un noyau d'agriculteurs motivés pour améliorer l'autonomie alimentaire de leurs élevages de canards en produisant leurs propres tourteaux. La mise en place du collectif a permis de développer un débouché pour les huiles de colza et de tournesol, au départ vus comme des co-produits. La création de la CUMA a été le lieu de mutualisation de la presse et d'échange sur les pratiques agronomiques et la possibilité de produire du tournesol et du colza avec peu d'intrants et peu d'irrigation. Une étude menée par l'ALPAD sur la CUMA Adour Protéoil a permis de montrer que :

- Avec un IFT herbicide de 1,02 pour la culture du tournesol chez les adhérents de la CUMA, les producteurs utilisent en moyenne 43 % d'herbicides en moins par rapport à la référence régionale,

- L'introduction de cultures d'oléagineux contribue à diversifier les assolements.
- 10% de la surface en agriculture biologique du département des Landes est cultivée par les adhérents.

Paroles de producteurs et productrices :

“Quand vous êtes 30, ça va 30 fois plus vite, c'est la multiplication des expériences”

« Les collègues n'y croyaient pas que l'on puisse faire pousser du tournesol avec si peu d'intrants. » « Du moment qu'il y a un groupement d'agri, ça génère des échanges et là il n'y a que du bon »

Discussion autour de quelques limites

Le fonctionnement des collectifs d'acteurs des filières et des collectifs d'agriculteurs nécessite systématiquement un travail d'animation (réunions, échanges, informations). Les études de cas montrent que ce travail n'est généralement pas intégré dans le modèle économique de la filière. Le plus souvent il est assuré par une structure d'accompagnement qui en supporte le coût le plus souvent en sollicitant des financements publics. Ce constat pose la question de l'appropriation du travail d'animation par les acteurs de la filière qui peuvent se reposer sur les compétences de la structure d'accompagnement (par exemple dans le cas de la filière Méjeanette). Il fait dépendre la pérennité de l'animation à l'obtention de financements publics avec pour conséquence la fragilisation de la gouvernance lorsque les financements s'arrêtent (exemple de la filière Porc authentique) et retarde la prise en considération de ce coût dans le modèle économique. L'exemple de la filière Verdelot montre cependant ces cas de figure où les acteurs de la filière peuvent prendre à leur charge l'animation du dialogue, par exemple via l'implication d'un acteur de l'aval. Des structures comme Biolait ou Ethic Monts Bio, qui sont des collectifs reposant sur des dynamiques déjà anciennes, prennent également en charge financièrement le recours à des prestations d'animation ou d'accompagnement externes.

La proximité géographique est un facteur clé de fonctionnement de ces filières qui reposent fortement sur la relation interpersonnelle directe et informelle. La distance géographique entre les acteurs est d'autant plus pénalisante que le nombre d'acteurs est limité, comme cela a pu être constaté dans le cas de la filière porc authentique où les éleveurs sont peu nombreux et dispersés sur le territoire breton.

Enfin, la construction de filières territoriales est un processus long nécessitant ténacité et méthode pour maintenir l'implication des acteurs, mettre à l'épreuve les choix techniques, économiques et organisationnels et adapter le projet au contexte et à ses évolutions. Par exemple, six ans ont été nécessaires au lancement de la filière Méjeanette, pour mettre en relation les acteurs, tester les capacités de production de blé panifiable, réhabiliter le moulin et recruter le meunier.

2) La création de valeur ajoutée rend plus attractives les pratiques agroécologiques

Dans les filières territoriales étudiées, la création de valeur ajoutée est au cœur de la démarche. Produire et valoriser localement est envisagé par les acteurs avec un objectif d'assurer une rémunération aux producteurs et aux autres maillons de la filière. Les dispositifs d'élaboration des prix cherchent à prendre en compte les modes de production agroécologiques, les qualités environnementales et locales étant par ailleurs vectrices d'une communication auprès des consommateurs sur un prix final plus élevé.

Zoom sur quelques résultats des études de cas :

- > Satisfaction des producteurs sur le niveau de rémunération dans les 6 cas étudiés
- > De l'agriculture biologique dans 4 filières sur 6
- > Des IFT au maximum de 1 et en moyenne deux fois moins élevé que la référence régionale

Plusieurs vecteurs, souvent cumulatifs, de création de valeur ont été observés :

- Les échanges collectifs permettent le **développement de modes de production plus économes et plus résilients économiquement sur les fermes** : systèmes d'élevage pâturant, maîtrise technique en bio des systèmes de rotation et du zéro labour, diversification des productions (introduction de cultures oléagineuses dans le Sud Ouest). La création des collectifs permet l'accès à des accompagnements techniques et des aides financières pour renforcer cette maîtrise technique. Tout ceci participe à améliorer les résultats économiques des fermes.
- Les filières permettent de **mutualiser** des outils de stockage, collecte ou transformation qui permettent de garder plus de valeur ajoutée sur les fermes et de capter des subventions publiques pour ces outils qui diminuent le coût d'investissement et le niveau d'endettement des fermes.
- Des **accords et contrats entre maillons des filières se développent pour la construction des prix**. Selon les filières, ces accords sont plus ou moins formalisés, la labellisation commerce équitable constituant la forme la plus formalisée et contrôlée d'accord sur la construction de prix rémunérateurs entre deux parties. Deux méthodes ont été observées : soit le prix est défini à partir des fermes et de leurs prix de revient, avec addition des autres charges dans la filière (transformation, transport, etc), soit le prix est défini à partir d'une référence de prix du marché auquel est ajouté un complément. Ces accords peuvent prendre la forme de contrats sur la durée qui donnent de la visibilité aux producteurs. L'interconnaissance et la construction de confiance entre les acteurs, facilitées par la proximité géographique, est un facteur d'émergence et de réussite de ces contractualisations.

Assurer un juste prix aux producteurs et renforcer les engagements environnementaux d'une production locale : l'expérience en commerce équitable de la filière Verdilot

En Ile de France, bassin céréalier peu diversifié avec une forte pression phytosanitaire, l'enjeu de développer les productions d'agriculture biologique est important. L'entreprise

Pain de Belledonne a cherché à localiser son approvisionnement en farine de blé bio à moins de 150 km de son fournil basé en Ile de France. Un partenariat s'est mis en place en 2018 entre Pain de Belledonne, le Moulin Bourgeois et 5 agriculteurs réunis en association pour la fourniture de blé bio boulanger. Des contrats de 5 ans sont mis en place entre le Moulin et les agriculteurs, qui comprend un prix minimum, calculé à partir des coûts de production. Les prix de campagne pratiqués ne peuvent pas descendre sous ce prix minimum. Les agriculteurs membres du collectif ont défini une charte de production allant au-delà du cahier des charges bio notamment sur les aspects rotations et préservation des sols. Les agriculteurs, le moulin et l'entreprise de boulangerie se rencontrent au moins une fois par an et échangent sur les enjeux de la filière (qualité, volumes, prix) pour préparer la campagne suivante. Ces rencontres régulières permettent une interconnaissance entre les acteurs qui est facteur de succès sur la durée. Les acteurs de la filière ont mis en place une labellisation de commerce équitable avec le label Biopartenaire qui assure une garantie des pratiques effectivement en place et permet une valorisation auprès des consommateurs.

Parole d'agriculteur : « *[Le contrat], c'est génial pour tout le monde, même pour le boulanger. Le fait qu'il ait une visibilité sur plusieurs années sur le prix de sa farine, c'est bien pour lui* ».

3) La formalisation d'engagements via des chartes, cahiers des charges ou labels pérennise des modes de production agroécologiques

Les filières étudiées mettent en œuvre une formalisation d'engagements, soit **basés sur des référentiels existants** (agriculture biologique, labels du commerce équitable, etc.) ou **créés** (en concertation) **spécifiquement pour cette filière**.

Concernant ces dernières, il s'agit de chartes d'engagements qui formalisent l'identité de la filière, décrivent des pratiques agricoles sur les fermes autorisées ou interdites, en incluant des pratiques obligatoires et des démarches d'amélioration, et précisent les pouvoirs décisionnels des différents acteurs de la filière. L'ensemble des filières étudiées s'inscrivent dans une démarche de transition agroécologique, cependant, la nature ou l'intensité des engagements est variable, il dépend en grande partie des valeurs et de la vision de l'agriculture des acteurs (agriculture de conservation, à bas niveaux d'intrants, agriculture biologique, etc.).

Zoom sur quelques résultats des études de cas :

- > Engagement des acteurs dans une charte d'adhésion dans 4 filières sur 6
- > Des contrats d'approvisionnement dans 3 filières sur 6

- > Des cahiers de charges agro écologiques génériques dans 5 filières sur 6 (AB, HVE, Bleu blanc Cœur, Label Rouge, biopartenaire) et spécifique à la filière dans 4 filières sur 6 (marques créées de façon ad hoc)

La formalisation des engagements est souvent couplée à des dispositifs de labellisation et de certification, elle permet de différencier les produits sur le marché. La contractualisation entre acteurs sécurise les relations entre maillons et garantit **une meilleure stabilité** des débouchés commerciaux et des prix face à la fluctuation des cours de marché. Cette contractualisation vient renforcer les liens souvent informels qu'entretiennent les différents acteurs. Enfin, des contrats d'approvisionnement peuvent également être formalisés (contrat de longue durée dans le cas du commerce équitable)

Toutes ces formalisations tendent à consolider les pratiques agroécologiques dans la durée, mais aussi une forme de valorisation par la revendication des modes de production auprès des consommateurs.

La formalisation progressive des engagements : la filière Méjeanette

La filière Méjeanette propose différentes céréales à la fois en gamme Bio et conventionnelle. Les acteurs de la filière sont rassemblés sous l'association "La farine du Méjean" regroupant agriculteurs, meuniers et boulangers. Une marque "La Méjeanette" permet de commercialiser les farines sous un même cahier des charges et sous une même enseigne. A cette association multi acteurs s'ajoutent un GIEE d'agriculteurs et la SAS Doline créée pour l'activité du moulin de la Borie récemment rénové. L'Association et la SAS ont établi un contrat bipartite modulant la nature des échanges commerciaux (quantités, prix, exclusivité) ainsi qu'une clause de reversement de 2% du chiffre d'affaires de la SAS Doline à l'association la farine du Méjean pour l'utilisation de la marque Méjeanette détenue par l'association (redevance de marque).

Extrait des engagements du cahier des charges de la marque "Méjeanette" :

- interdiction d'utiliser du glyphosate,
- interdiction d'utiliser des régulateurs de croissance,
- Interdiction d'utiliser de cultiver la même variété deux années de suite sur la même parcelle,
- ne pas dépasser 100 unités d'Azote minéral en kg/ha/an.

Recommandations :

- Labour peu profond,
- Traitement des semences au vinaigre blanc pour éviter les caries.

Un acteur de la filière :

"Ce qui ressort des habitants du Causse, c'est de pouvoir maîtriser leur alimentation et l'objectif d'évolution des cahiers des charges, n'est pas de faire de la pub ou de mieux commercialiser. C'est plus une question de valeurs, de transparence et de compréhension au sein du groupe."

Discussion autour de quelques limites

Le système de contrôle, qu'il soit participatif ou externe, doit être fonctionnel, sinon des pratiques non respectueuses des engagements communs se développent et peuvent fragiliser le collectif. Il est donc nécessaire de prévoir l'intégration du coût du contrôle dès le départ auprès de chaque maillon. Le système de contrôle en garantie participative (SPG) peut paraître plus abordable qu'une certification externe mais un SPG nécessite une animation qui a elle aussi un coût.

Plusieurs filières étudiées voient une cohabitation de plusieurs modes de productions, en particulier Bio et non Bio. Cette cohabitation nécessite une organisation claire de valorisations et de prix différents. Cette cohabitation est néanmoins intéressante en matière d'apprentissages collectifs et permet d'accompagner des conversions Bio.

La formalisation s'organise parfois au début de la structuration de la filière et plus souvent « en chemin » après une période de fonctionnement plus informelle du collectif. Formaliser, cela revient à fixer des règles explicites, qui peut tendre à rigidifier le fonctionnement de la filière mais cela permet aussi de se donner des modes de conduite pour réagir à un contexte changeant (par exemple fixer les règles sur quand et comment modifier les prix pour répondre à l'inflation des coûts d'énergie).

Conclusion

Ces premiers travaux nous paraissent confirmer l'intérêt de considérer le développement et l'accompagnement de filières territoriales comme un enjeu fort de la transition de l'agriculture et de l'alimentation française. Ces filières peuvent être de dimensions diverses, elles sont loin d'être des opportunités anecdotiques de marché. A titre d'illustration, le tiers des fermes de la Région Bourgogne - Franche-Comté valoriseraient des produits via des filières territoriales (d'après l'étude CICAFILTER).

Chaque filière a son originalité du fait de ses interactions locales spécifiques, il n'existe pas une seule manière de structurer des filières à l'échelle d'un territoire, les acteurs peuvent adopter des choix différents selon leurs contextes.

Dans tous les cas, nous observons une dimension collective, tant du côté des producteurs et productrices que de leurs interactions avec les différents maillons des filières. Et ces collectifs se dotent de règles de fonctionnement, qui souvent se formalisent au fur et à mesure de l'avancée des projets.

Nos travaux ont permis d'identifier trois dimensions essentielles dans leur structuration, la gouvernance collective, la création de valeur ajoutée et sa répartition dans la filière, et la formalisation des engagements. Toutes les filières étudiées combinent de façon plus ou moins avancées ces 3 éléments. Nous identifions clairement que c'est la combinaison de ces trois aspects qui permet d'apporter des contributions positives à la transition écologiques des modes de production.

Les partenaires du programme FILTER ont la parole



Des collectifs de producteurs apprenants

Les Civam ont pour vocation d'accompagner des ruraux, vers des systèmes de production agroécologiques à bas intrants, des circuits de mise en marché, la création d'activités ou d'autres dynamiques locales de changement en milieu rural. Ils procèdent le plus souvent en facilitant l'échange d'expériences entre personnes, en organisant la coopération entre membres d'un collectif. L'accompagnement Civam repose sur les principes de l'éducation populaire, dans une approche collective et parfois individuelle, en associant ces deux formes si besoin, dans le cadre d'un réseau qui propose des ressources et des formes d'apprentissage au métier, en particulier pertinentes pour accompagner les transitions agricoles.

Les groupes Civam privilégient les méthodes basées sur le partage d'expériences entre pairs et/ou la résolution collective des problèmes. "Le groupe détient une (bonne) part des réponses aux questions que se posent ses membres" : tel est le précepte autour duquel se structure l'approche collective dans les Civam. La dimension collective est à la base de chaque groupe Civam.

Dans un groupe assemblé autour d'un but commun, la diversité des savoirs, des expériences et des avancées en son sein devient une richesse, chacun s'inspirant de ce qu'il voit et décidant des changements qu'il adopte ou adapte chez lui.

Pour les questions qui ne trouvent pas réponse au sein du groupe, il arrive que celui-ci fasse appel à des compétences extérieures, soit en rencontrant un autre groupe plus avancé dans le domaine, soit en sollicitant l'intervention d'un expert de son choix. Si cette question est commune à plusieurs groupes, il arrive qu'elle se transforme en question à la recherche, puis en projet de recherche ou recherche-action. C'est le cas du projet FILTER.



La labellisation en commerce équitable, garantir la démarche de juste prix aux producteurs et communiquer auprès des consommateurs

Le commerce équitable est défini dans la loi française à travers 7 engagements (loi de 2014 sur l'Économie Sociale et Solidaire):

- Des **prix rémunérateurs** pour les producteurs, basés sur les coûts de production et une négociation équilibrée ;
- Un **partenariat commercial pluriannuel** entre les producteurs et les acheteurs
- Le **versement d'un montant supplémentaire** pour financer des projets collectifs
- Le renforcement des **organisations de producteurs avec une gouvernance démocratique**
- La **transparence** et la **traçabilité** des filières
- La **sensibilisation des consommateurs** à des modes de production socialement et écologiquement durables
- La valorisation des modes de production **respectueux de l'environnement et de la biodiversité**, tels que l'agroécologie

Développé au départ pour des filières internationales Nord Sud, le commerce équitable s'est développé sur des filières agricoles françaises depuis les années 2010. Il s'agit d'un engagement volontaire des acteurs d'une filière, avec en particulier des engagements forts des acteurs de l'aval (contractualisation, prix minimum, paiement d'une prime supplémentaire).

7 labels permettent aujourd'hui de garantir ces engagements avec des dispositifs de contrôle des différents maillons de la filière et d'apposer un logo de communication sur les produits.

Engager une filière territoriale dans une labellisation de commerce équitable permet de mettre en place une formalisation, une garantie aux différents maillons et de proposer un signe de reconnaissance pour les consommateurs. Cela permet aussi de bénéficier des méthodes formalisées par les labels de commerce équitable, via le cumul d'expériences sur de nombreuses filières, de définition de prix de revient à l'échelle des fermes, pour des pratiques agroécologiques, du passage de ce prix individuel à une négociation entre différents opérateurs, dans le respect de l'interdiction des ententes, et d'élaboration de contrats. Plusieurs [études](#) ont pointé que la formalisation d'engagements de commerce équitable constitue un levier important pour l'adoption et la pérennisation dans le temps de pratiques agroécologiques sur les fermes.



La gestion collective d'outils

Les coopératives d'utilisation de matériel agricole (cuma) ont été créées à l'issue du 2ème conflit mondial en facilitant l'accès collectif des agriculteurs aux agroéquipements dans le contexte de modernisation de l'agriculture française. On dénombre aujourd'hui plus de 11 000 cuma, représentant un agriculteur sur deux. Les adhérents de cuma, en mutualisant leurs outils de travail, réduisent leurs charges de mécanisation tout en ayant accès à une grande diversité de matériel. Au-delà de cette "gestion collective d'outils", les cuma sont également des lieux d'échange qui facilitent les évolutions de pratiques (on note ces dernières années une réduction des acquisitions de pulvérisateurs au bénéfice de matériel de désherbage mécanique) et où se raisonnent en groupe les chantiers de semis, de récolte ... qui peuvent aller jusqu'à l'assolement en commun. Ces espaces de réflexion collective réduisent la prise de risque dans l'évolution des pratiques et accélèrent l'insertion des adhérents dans la transition agroécologique. Une étude en cours menée par l'institut agro et l'université de Rennes met en évidence que la densité de cuma dans un territoire est corrélée à la baisse d'usage de produits phytosanitaires dans ce territoire.

Le projet FILTER – Filières Territoriales vectrices de pratiques agricoles agroécologiques

Le réseau **des CIVAM, Commerce Equitable France et les CUMA** très actifs dans l'accompagnement à la localisation des modes de production et de consommation s'approprient le sujet des filières territoriales en s'engageant dans un projet partenarial de recherche action nommé FILTER. Lauréat de l'appel à projet de recherche innovation 2019 du programme Ecophyto 2, le projet se déroule sur la période 2022 – 2024.

Prenant appui sur l'expérience d'un panel d'une dizaine de filières territoriales repérées au sein des trois réseaux, et avec l'apport de laboratoires de recherche, ce projet de recherche participative consiste à :

- mieux comprendre la dynamique de développement de ces filières, en portant le regard, sur les conditions de leur développement, de pérennisation économique et organisationnelle et de leur contribution à la consolidation de pratiques agroécologiques.
- enrichir les outils d'accompagnement à partir des enseignements précédents, en les mettant à l'épreuve auprès d'un panel de filières en émergence repérées dans les réseaux de développement partenaires du projet.

Partenaires mobilisés :

- Partenaires nationaux : Réseau Civam, Commerce Equitable France, FNCUMA
- Organismes de Recherche : CESAER (UMR, INRAe-Institut Agro Dijon), UMR MOISA (CIHEAM, Montpellier), SAD ASTER (INRAe Mirecourt)
- Partenaires locaux : CIVAM ALPAD (Civam, Landes), FRCivam Occitanie, Agrof'Ile (Civam, Ile de France), Réseau CIVAM Poitou Charentes, Réseau Cohérence (Bretagne)